



Fonds De Commerce Tous Commerce Sauf Nuisance

Publié sur actify.fr le juin 10, 2025

41 vues

Adresse:

49 Rue Camille Pelletan

Date de fin de commercialisation:

30/06/2025

Date limite de dépôt des offres:

20/06/2025

Etude:

Etude LEGRAS DE GRANDCOURT Patrick

1104-131756. Description du fonds de commerce :

Activité : Tous commerce sauf nuisance

Situation locative : (Etablie sous toutes réserves par rapport aux éléments transmis par le débiteur)

ü Bail commercial du 1er janvier 2020

Adresse : 92300 LEVALLOIS-PERRET

Désignation :

Ø Au rez-de-chaussée une boutique de 55 m² environ

Ø Un sous-sol

Destination : Tous commerce, sauf nuisance

Durée : 9 années à compter du 1er janvier 2020

Loyer : 30 000€/ an, soit 2 500€ mois

Arriérés de loyers : Le loyer est à jour antérieurement à la liquidation judiciaire. Le loyer n'est plus à jour depuis mai 2025.

/! Clause de solidarité inversée, cessionnaire-cédant.

Dépôt de garantie : 7 500 €

Salariés : Annexe 1

Chiffres :

Exercices clos le

31/12/2024

Chiffre d'Affaires

247 809

Résultat d'Exploitation

1 712

Résultat financier

(156)

Résultat courant avant Impôt

1 556

Résultat exceptionnel

(4 695)

Résultat de l'exercice

(3 139)

Comptabilité : le liquidateur n'est pas responsable de la comptabilité remise entre ses mains à titre d'information sans garantie de fidélité et de certification.

Actifs à reprendre :

Eléments incorporels : Fonds de commerce tous commerce sauf nuisance

- Droit au bail des locaux sis 49 Rue Camille Pellean 92300 LEVALLOIS-PERRET
- Clientèle et achalandage,
- Enseigne/nom commercial

Eléments corporels :

- Mobilier, matériel, stocks en pleine propriété selon inventaire établi par Maître NGUYEN, commissaire-priseur.



Les actifs corporels repris ne pourront inclure les biens susceptibles de revendication.

Les revendications de tiers portant sur des biens meubles peuvent intervenir dans un délai de trois mois à compter de la publication du jugement d'ouverture au BODACC.

Dans une telle hypothèse, l'acquéreur s'engage à restituer les biens revendiqués sans recours ni contre la procédure collective ni contre le liquidateur dont la responsabilité ne saurait en aucun cas être engagée à cet égard.

Le matériel roulant, à défaut d'avoir été expressément visé dans la marque d'intérêt, ne sera pas compris dans le périmètre de la cession.

La liste des actifs à céder peut être consultée sur le site du Conseil National des Administrateurs Judiciaires et Mandataires Judiciaires ([www.cnajmj](http://www.cnajmj.fr)) et sur le site www.degrandcourt.fr.

Les renseignements ne sont communiqués qu'à titre indicatif étant rappelé que peuvent être demandés au Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre un Extrait K-BIS, les bilans, les états d'inscription ainsi que l'inventaire détaillé.

Conditions de recevabilité des offres:

Sous peine d'irrecevabilité, les offres devront être déposées au plus tard le :

Vendredi 20 juin 2025

A 12H00

En mon étude :

10/14 Passage Antoine Riou

92000 - Nanterre